



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04900

Numéro SIREN : 753 586 379

Nom ou dénomination : 3W INVEST

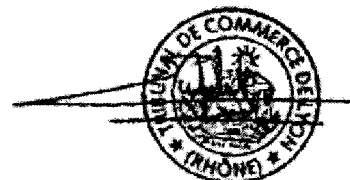
Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2016 sous le numéro de dépôt A2016/018820

Dénomination : 3W INVEST
Adresse : 15 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2012B04900
n° d'identification : 753 586 379

n° de dépôt : A2016/018820
Date du dépôt : 06/07/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 29/09/2015



4744506

4744506

3W INVEST
Société par Actions Simplifiée au capital de 602.430 €
Siège social : 15 Boulevard Vivier Merle
69003 LYON 3^{EME} ARRONDISSEMENT

753 586 379 RCS LYON

(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015
PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze,
le 29 septembre,
à 10 heures.

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire dans les locaux du CDE (64, boulevard de Cambrai 59100 ROUBAIX) sur convocation du président de la Société (l'« **Assemblée** »).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Damien SACCHI, en sa qualité de président de la Société, prend la présidence de l'Assemblée (le « **Président** »).

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent ensemble le quorum requis par les statuts.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce,
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Sont déposés et mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire de la lettre de convocation remise aux associés,
- la feuille de présence,
- le rapport du président de la Société à l'Assemblée,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Le Président précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis le jour de la convocation, ce qui est reconnu exact par tous les associés présents, tant en leur nom que comme mandataire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : DECISION A PRENDRE DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les capitaux propres qui s'élèvent à 296.911 € pour un capital social de 602.430 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

La reconstitution des capitaux propres se fera dans le délai légal imposé par l'article L. 225-248 du Code de commerce, à savoir au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant la présente Assemblée Générale, soit avant le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

« Certifié conforme »
Le Président
Damien SACCHI

Certifié conforme
